



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sélection génétique

Question écrite n° 79295

Texte de la question

M. Gabriel Biancheri attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le gel budgétaire des crédits génétiques (chapitre 69-02, article 11) et les problèmes qui en résultent. En effet, une réduction de moitié des crédits budgétaires qui étaient alloués aux unités de sélection et de promotion de la race aura pour conséquence, au mieux, un déséquilibre important de leur budget, au pis une situation financière critique proche pour certaines de la cessation d'activité. En effet, les financements publics représentent naturellement une part importante de leur budget (entre 20 et 30 % selon les espèces ; entre 10 et 70 % selon les races), et une réduction d'une telle importance ne pourra être que néfaste en cette période de restructuration. C'est pourquoi il lui demande ce que le Gouvernement envisage de faire pour parvenir à une dotation budgétaire acceptable et gérable pour les éleveurs concernés.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministère de l'agriculture et de la pêche sur les conséquences du gel des crédits affectant le secteur de l'élevage et notamment ceux destinés aux unités nationales de sélection et de promotion des races. Il a été décidé en 2005 un dégel spécial des crédits de génétique animale d'un million d'euros. Cela a permis de financer les dossiers prioritaires et de répondre, au moins partiellement, à la demande des unités en situation la plus délicate.

Données clés

Auteur : [M. Gabriel Biancheri](#)

Circonscription : Drôme (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79295

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 2005, page 10936

Réponse publiée le : 31 janvier 2006, page 950